



Santé publique
Sécurité de la Chaîne alimentaire
Environnement

Zone de Secours



Brabant wallon

Chère Madame, Cher Monsieur,

Vous participerez prochainement à un événement organisé à Chaumont-Gistoux, et nous nous réjouissons de pouvoir vous y accueillir.

Voici une liste de vérifications destinée à garantir que l'ensemble de vos installations soit conforme lors du contrôle effectué par les Services de Prévention Incendie le jour de l'événement.

Nous vous invitons à en prendre connaissance attentivement et à vous assurer que votre foodtruck et l'ensemble de votre matériel répondent aux exigences en vigueur. Cela permettra d'éviter toute difficulté pouvant mener à un refus d'accès par les services compétents.

Documents à produire lors du contrôle sur site :

- Carte de commerçant ambulant ;
- Autorisation AFSCA ;
- Contrôle technique du véhicule ;
- Agréments valides du ou des services compétents en fonction de votre activité et de vos équipements (électricité, gaz, etc.).

Installations :

- Electricité :
 - Matériel agréé et conforme, protégé par un différentiel et une mise à la terre/double isolation/étanche ;
 - Rallonge électrique : entièrement déroulée pour éviter toute surchauffe.
- Gaz :
 - Raccordement de type rigide, étanche et PV annuel de contrôle de conformité et d'étanchéité délivré par un organisme agréé ;
 - Extincteur à poudre ABC en état de fonctionnement et couverture anti-feu à disposition ;
 - Les éventuelles bouteilles de réserve seront entreposées à l'écart et inaccessibles au public.

Gestion des déchets :

Veillez à vous inscrire dans une démarche « Zéro Déchet » par la réduction / suppression des déchets produits par votre activité :

Veillez à réduire / supprimer les contenants plastiques et privilégier les contenants réutilisables / recyclables ;

Prévoir vos poubelles et les gérer à la fin de l'événement.

Nous vous souhaitons un très bel événement !